

La FFSA renforce son dispositif d'accompagnement des organisateurs

La FFSA a envoyé ce jour un courrier à destination des Ligues et des Associations Sportives fixant les principes qui guideront la gestion du début de saison.



Courrier de la FFSA datant du 04 février 2021. © DPPI

En ce début de saison troublé par la situation sanitaire actuelle, et malgré la difficulté d'anticiper l'évolution de celle-ci, le dispositif d'accompagnement fédéral des Associations Sportives est renforcé.

La FFSA a envoyé ce jour un courrier à destination des Ligues et des Associations Sportives fixant les principes qui guideront la gestion du début de saison.

Concrètement, une cellule, conduite par le Président du Directoire Sportif National, sera dédiée au suivi de l'évolution des manifestations et surtout à l'étude des nouveaux calendriers des manifestations nationales automobiles et karting proposés par les Ligues. Ces derniers seront soumis au Comité Directeur de la FFSA.

En outre, un dispositif particulier mobilisera pleinement les services fédéraux afin que les Associations Sportives puissent être accompagnées avec efficacité sur l'ensemble des sujets les impactant durant cette période. Ainsi une adresse électronique réservée aux organisateurs a été créée à cet effet.

S'agissant de la pratique du sport automobile et du karting, il est rappelé qu'en vertu des dispositions gouvernementales, seules les compétitions à huis clos, avec protocole sanitaire renforcé entrant dans le champ du sport professionnel et de haut-niveau, sont autorisées. Le Président de la FFSA a d'ailleurs sollicité le Directeur des Sports du Ministère pour permettre l'organisation de l'ensemble des épreuves comptant pour un Championnat de France et/ou de Coupe de France. Néanmoins, ce régime dérogatoire est susceptible d'évoluer suivant la situation sanitaire et les décisions gouvernementales qui en découleront.

Il est également rappelé que les activités de type essais/entraînements/écoles de pilotage demeurent autorisées sur les circuits extérieurs. Vous pouvez retrouver les détails des décisions sanitaires ci-après : <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-16-janvier>

Dans la continuité des actions menées jusqu'à ce jour, la FFSA mobilisera l'ensemble de ses ressources afin de répondre de manière adaptée à la période que nous continuons de traverser.